

Municipalité de Morin-Heights

- 3 3 15 MRC des Pays-d'en-Haut : règlement 213-2009
- 3 3 16 MRC des Pays-d'en-Haut : règlement 214-2009
- 3 3 17 Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur : invitation
- 3 3 18 Sécurité civile : information sinistres
- 3 3 19 FQM : convocation à l'assemblée générale
- 3 3 20 P. Dupuis : ch. Rustique
- 3 3 21 Soupe populaire : demande de don
- 3 3 22 Plainte : demande d'aide – rue Grand Orme
- 3 3 23
- 3 3 **Correspondance (envoyée)**
- 3 3 A M.T. Toto : plainte – recyclage & ordure
- 3 3 B Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut : demande d'utilisation de locaux
- 3 3 C J. Papin : installation d'un ponceau
- 3 3 D P. Dumais : incident au Rang 4
- 3 3 E R. Marcotte : dommages au chemin
- 3 3 F R. Leblanc : barrage Christieville
- 3 3 G
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1 Embauche – poste comptable
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Adjudication de l'émission de billets
- 3 5 2 Modifications suite au financement des règlements d'emprunt numéros 333, 342, 349, 359, 371, 440, 444 et 356
- 3 5 3 Résidence Morin-Heights
- 3 5 4
- 3 6 **Réglementation**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Entente d'entraide mutuelle
- 4 3 2 Ajout d'un arrêt obligatoire
- 4 3 3
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1
- 5 2 **Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Déneigement – chemin du Lac Théodore
- 5 3 2 Déneigement – chemins Hurtubise et Lac Noiret
- 5 3 3 Contrat – asphaltage des rues des Huarts, des Outardes et Dwight
- 5 3 4 Contrat – Réparation du barrage du Lac Corbeil
- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1
- 6 **ENVIRONNEMENT**
- 6 1 Rapport mensuel et rapport du débit hebdomadaire du directeur
- 6 2 **Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Règlements 400 et 444 – Réseau d'eau potable Balmoral - Réception provisoire
- 6 3 2 Règlement 392 – Eau potable du Village – approbation finale

Municipalité de Morin-Heights

6	4	Réglementation
6	4	1
7		URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1	Rapport mensuel du Directeur
7	1	2
7	2	Personnel
7	3	Résolution
7	3	1 Dérégulation mineure – 70, du Midi
7	3	2
7	4	Réglementation
7	4	1
8		LOISIRS ET CULTURE
		SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1 Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8	1	3 Procès verbal de la réunion du Comité des parcs et des espaces verts
8	1	4
8	2	Personnel
8	2	1 Embauche – entretien d’un pont ski de fond
8	3	Résolution
8	3	1 Demande de subvention – Programme du coeur à l’action pour les aînés du Québec
8	3	2 Félicitations – Championnat CanMas
8	4	Règlementation
8	4	1
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l’assemblée

212.09.09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2009 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d’assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d’en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2009.

Municipalité de Morin-Heights

213.09.09 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'août 2009 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 août 2009	
Comptes à payer :	262 799,38 \$
Comptes payés d'avance	195 899,49 \$
Total des achats	458 698,87 \$
Paiements directs bancaires du mois	21 264,44 \$
Total des dépenses	479 963,31 \$
Salaires nets	89 292,30 \$
<u>GRAND TOTAL</u>	<u>569 255,61 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 31 AOÛT 2009

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 août 2009.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'août 2009. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

214.09.09 EMBAUCHE – POSTE COMPTABLE

Considérant que l'administration désire combler le poste de comptable au service de l'administration;

Considérant que le poste a été affiché, le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Michel Grenier;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu:

Que ce conseil embauche Monsieur Michel Grenier en date du 10 septembre 2009 au poste de comptable au Service de l'administration aux conditions établies dans la description de poste et selon les termes de l'entente de travail et la politique de rémunération des cadres qui font partie intégrante de la présente.

Que cette embauche est assortie d'une période de probation de six mois.

215.09.09 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le financement des règlements 333 – Municipalisation des chemins des Haut-Bois et des Bouleaux, 349 – Acquisition d'équipement et véhicule pour le service de la protection contre les incendies, 371 – Amendement au règlement 333 - Municipalisation des rues des Haut-Bois et des Bouleaux, 440 - Acquisition de véhicules (Service des Incendies et Service des Travaux publics, 444 - Réseau d'eau potable Balmora, 356 – Acquisition du 817, Village et transformation en stationnement et espace vert, 342 – Municipalisation de la rue Normand et 359 – Réparation de l'aqueduc des chemins Bill's Brae et Dionne;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes :

1. Banque Royale du Canada
Prix : 100,00000 \$
Coût réel : 3,68000 %
2. Financière Banque Nationale Inc.
Prix : 98,55000 \$
Coût réel : 3,69306 %
3. Caisse Desjardins de la Vallée de St-Sauveur
Prix : 100,00000 \$
Coût réel : 3,94000 %

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 154 600 \$ par billets en vertu des règlements 333, 342, 349, 359, 371, 440, 444 et 356 au prix de 100,00000 \$ échéant en série 5 ans comme suit :

Municipalité de Morin-Heights

90 500 \$	3,68000 %	15 septembre 2010
94 300 \$	3,68000 %	15 septembre 2011
98 100 \$	3,68000 %	15 septembre 2012
102 200 \$	3,68000 %	15 septembre 2013
106 300 \$	3,68000%	15 septembre 2014
663 200 \$	3,68000%	15 septembre 2014 (à renouveler)

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

216.09.09 MODIFICATIONS SUITE AU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 333, 342, 349, 359, 371, 440, 444 ET 356

Attendu que la municipalité de Morin-Heights se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 154 600 \$ en vertu des règlements d'emprunt :

Règlement	Pour un montant de \$
333	78 700 \$
342	10 500 \$
349	418 600 \$
359	12 800 \$
371	37 900 \$
440	275 300 \$
444	230 000 \$
356	90 800 \$

Attendu à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billets au montant de 1 154 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 333, 342, 349, 359, 371, 440, 444 et 356 soit réalisé;

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur général.

Que les billets seront datés du 15 septembre 2009.

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2010.	90 500 \$
2011.	94 300 \$
2012.	98 100 \$
2013.	102 200 \$
2014.	106 300 \$
2014.	663 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Municipalité de Morin-Heights

- 5 ans (à compter du 15 septembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 333, 349, 371, 440, 444 et 356, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

217.09.09 RÉSIDENCE MORIN-HEIGHTS

Considérant que le conseil d'administration de la Résidence Morin-Heights entend présenter une demande d'aide financière au gouvernement afin de réaliser des travaux à l'immeuble;

Considérant que le projet inclut des travaux d'entretien majeurs et des améliorations de la sécurité des résidents;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appuie la demande d'aide financière de la résidence Morin-Heights.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport pour le mois d'août 2009 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

218.09.09 ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE

Considérant que le Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a approuvé la nouvelle entente d'entraide mutuelle pour les services de sécurité incendie, recommandée par le comité de la Sécurité publique;

Considérant qu'une telle entente est nécessaire pour rencontrer les obligations du Schéma de risque;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce conseil approuve l'entente d'entraide mutuelle pour les services de sécurité incendie qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité.

Que cette entente abroge à toute fin que de droit les ententes précédemment conclues.

Municipalité de Morin-Heights

219.09.09 AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE

Considérant qu'en vertu de l'article 288 du Code de sécurité routière, le Conseil peut régir l'usage de la voie publique par résolution;

Considérant que l'achalandage de la rue Bennett a augmenté au cours des dernières années;

Considérant les demandes de citoyens déposées au Conseil demandant un arrêt obligatoire à l'angle du chemin Val des Cèdres;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil décrète un arrêt obligatoire sur le chemin Bennett, directions est et ouest de la rue Val des cèdres.

Que le Service des travaux publics installe les panneaux de signalisation et que l'annexe 8 du règlement 328 concernant la circulation et le stationnement soient mise à jour en conséquence.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR - TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour les mois de juillet et août et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

220.09.09 DÉNEIGEMENT – CHEMIN DU LAC THÉODORE

Considérant que le déneigement du secteur du Lac Théodore doit être confié à l'entreprise privée compte tenu de l'éloignement;

Considérant que la municipalité a reçu une offre de Les Excavations Richard Gauthier Inc.;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que le Conseil octroie le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs et déglçage du chemin du Lac Théodore pour l'hiver 2009-2010 à Les Excavations Richard Gauthier Inc. pour un total de 7 901,25 \$, taxes incluses;

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Municipalité de Morin-Heights

221.09.09 DÉNEIGEMENT – CHEMINS HURTUBISE ET LAC NOIRET

Considérant qu'une entente relative aux partages des coûts d'entretien est intervenue entre les Municipalités de Morin-Heights et Wentworth Nord lors de la municipalisation de la Montée Hurtubise et le chemin du Lac Noiret;

Considérant que l'entente prévoyait que la Municipalité de Morin-Heights assumerait les coûts du déneigement lorsque le nombre d'immeuble et leur valeur atteindrait le seuil établi à la politique de Municipalisation des rues;

Considérant que ce seuil est atteint et que pour des raisons géographiques, il est plus avantageux de confier le déneigement à l'entreprise qui dessert le territoire de Wentworth Nord dans ce secteur;

Considérant l'offre de la municipalité de Wentworth Nord;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte l'offre de la Municipalité de Wentworth Nord à l'effet que l'entreprise de déneigement sous contrat pour ce secteur étendue soit circuit sur le territoire de Morin-Heights pour l'hiver 2009-2010;

Que ce conseil approuve l'entente au prix de 5 581,66 \$, taxes incluses, le kilomètre pour le déneigement d'environ 2,2 kilomètres du chemin Jackson, 1000 m, montée Hurtubise, 610 m et chemin du Lac Noiret, 600 m.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à faire les paiements à la municipalité de Wentworth Nord.

222.09.09 CONTRAT – ASPHALTAGE DES RUES DES HUARTS, DES OUTARDES ET DWIGHT

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'asphaltage des rues des Outardes, des Huarts et d'une partie de la rue Dwight;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Asphalte Desjardins Inc.	Sintra Inc.
Excavation/ Transport David Riddell	Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons Inc.
Pavage Ste-Adèle	Asphalte Bélanger Inc.
Pavage des Moulins	ABC Rive Nord
Pavage 2002 Inc.	Pavage Expert Plus
Les entreprises Guy Desjardins Inc.	

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Soumissionnaires	Prix Total (taxes incluses)
Asphalte Bélanger	109 127,55 \$
Les entreprises Guy Desjardins Inc.	115 787,18 \$
Sintra Inc.	123 146,64 \$
Pavage des Moulins	125 742,75 \$
Asphalte Rive Nord	135 427,42 \$
Asphalte Desjardins	140 851,00 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Asphalte Bélanger pour l'asphaltage des rues des Outardes, des Huarts et d'une partie de la rue Dwight pour un montant de 109 127,55 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

223.09.09 **CONTRAT – RÉPARATION DU BARRAGE DU LAC CORBEIL**

Considérant que l'administration a procédé à un second appel d'offres pour la réparation du barrage du Lac Corbeil, l'autorisation du Ministère des affaires municipales ayant nécessité plus de six mois;

Considérant que ces travaux sont assumés par le règlement 443, approuvé par les personnes habiles à voter ayant frontage sur le lac;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Pronex Excavation Inc.	Excavation/Transport David Riddell
Gelco Construction	Construction Premium Inc.
RB Gauthier	Construction Stewart
Karrelex	MBN Construction

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavation/Transport David Riddell	66 046,71 \$
Karrelex	107 180,46 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Excavation/Transport David Riddell, au prix de 66 046,71\$, taxes incluses, pour la réparation du barrage du Lac Corbeil.

Municipalité de Morin-Heights

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements, tel que prévu aux conditions du devis.

Monsieur Tim Watchorn avise qu'il est un employé de la compagnie Excavation/Transport David Riddell et s'abstient de voter.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois d'août 2009.

224.09.09 RÈGLEMENTS 400 ET 444 – RÉSEAU D'EAU POTABLE BALMORAL – RÉCEPTION PROVISOIRE

Considérant que les travaux relatif aux installations de captage et de traitement de l'eau sur le réseau Balmoral ont été confiés à Nordmec Construction dans le cadre des règlements 400 et 444;

Considérant que ce Conseil accuse la réception provisoire des travaux en date du 15 avril 2009 et réduit en conséquence la retenue à 5%;

Considérant la recommandation de paiement numéro 8 de l'Équipe Laurence, Experts conseil, en date du 31 août 2009;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement relatif au décompte numéro 8 à la compagnie Nordmec Constructions Inc. au montant de 17 593,73 \$.

225.09.09 RÈGLEMENT 392 – PAIEMENT DE LA RETENUE – BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC.

Considérant que les travaux d'amélioration au réseau d'eau potable du Village décrétés par le règlement 392 et réalisés par l'entrepreneur Bernard Sauvé Excavation Inc. sont terminés;

Considérant que M. Sylvain Parent, ingénieur au dossier de l'Équipe Laurence, experts-conseil, a recommandé la réception des travaux tel que spécifié à la résolution du conseil municipal no. 135.05.08;

Considérant le rapport présenté par le Directeur général daté du 3 septembre fait état de sommes à déduire des retenues;

Municipalité de Morin-Heights

Retenue 5%	37 602,81 \$
Retenue spéciale	40 635,00 \$
Total taxes incluses	<u>78 237,81 \$</u>
Total des sommes assumées par les retenues	-51 696.45 \$
Retenues à rembourser	26 541.36 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement de la somme de 26 541,36 \$ à
Bernard Sauvé Excavation Inc.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois d'août 2009 ainsi qu'un rapport sur le suivi des infractions.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois d'août 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoughue, Conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois d'août 2009.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PARCS ET ESPACES VERTS

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité des parcs et espaces verts du 11 août 2009.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 11 août 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

Municipalité de Morin-Heights

226.09.09 **EMBAUCHE – ENTRETIEN D'UN PONT**

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant que la Directrice des loisirs et de la Culture a déposé au conseil une description de tâche relative à cette embauche en date du 24 août 2009;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget fonds parcs 2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche de Monsieur Chris Schlachter au taux horaire de 19 \$ et de Monsieur Marc Genier au taux horaire de 16 \$, pour effectuer le démontage du pont Triangle sur la rivière Jackson.

227.09.09 **DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DU CŒUR À L'ACTION POUR LES AÎNÉS DU QUÉBEC**

Considérant le projet d'entraide de Morin-Heights proposé par Cosy Corner répond à un besoin de mettre en place une structure de soutien et de recrutement de bénévoles et de soutien pour les personnes âgées isolées et vulnérables de Morin-Heights;

Considérant le rapport préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 24 août 2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appuie la demande d'aide financière au Ministère de la Famille et des Aînés du Québec dans le cadre du programme 'Du cœur à l'action pour les aînés du Québec'.

Que ce Conseil confirme l'aide technique de la municipalité à la réalisation du projet.

228.09.09 **FÉLICITATIONS – CHAMPIONNAT CANMAS**

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite l'Équipe du Club de Canoe Kayak Viking qui nous a fait honneur, en remportant le 3^{ième} championnat national en 7 ans de compétitions, lors de la compétition Canadian Masters Sprint tenue le dimanche, 6 septembre 2009 à Sherbrooke, Québec, notamment les résidents de Morin-Heights :

Natasha Caron, Dena Gill, Brian Gill, James Jackson, Lou Lukanovich (compétiteur et entraîneur), Rebecca MacDonald et Gilles Saulnier;

Ainsi que les résidents de la région: Kelly Fahey, Claire Marcotte, Regan Moran, Brian Morin, Jean Lukanovich et Wilma Weimer.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

1. Dépôt d'une pétition des propriétaires de la rue du Midi

229.09.09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Que cette session soit levée à 20h50.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Vingt-trois personnes ont assisté à l'assemblée.